

N'eût-il pas été bien préférable de prendre des mesures pour stimuler l'économie afin de créer plus d'emplois et débarrasser les rôles de l'assurance-chômage, diminuant d'autant le fardeau imposé à l'industrie et au particulier? Mais ce n'est pas l'avis du gouvernement actuel. Il était plus avantageux politiquement, ou tout au moins il le croyait, de dire au peuple—et je crois que ce sont à peu près les termes d'une réponse du ministre du Travail un jour à une question posée à la Chambre—que le gouvernement regrette qu'il y ait des chômeurs, mais que cela n'a pas grande importance, puisqu'ils touchent davantage quand ils n'ont pas de travail. Voilà l'attitude du gouvernement.

Le programme d'allocations familiales récemment annoncé par le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Munro) confirme l'attitude adoptée par le gouvernement. Prétendant amorcer la redistribution du revenu et aider davantage les nécessiteux, le ministre tente de justifier des frais supplémentaires de quelque 150 millions de dollars. Ce nouvel impôt réduira d'autant l'aptitude de l'économie canadienne à prendre de l'expansion, à créer de nouveaux et meilleurs emplois nécessitant moins d'aide gouvernementale. Le 15 septembre, le *Journal* d'Ottawa, commentant le nouveau projet d'allocations familiales, déclarait ceci:

Le vrai défi, c'est de fournir à plus de Canadiens plus d'occasions de prospérer ici, au Canada. La nécessité même d'allocations familiales plus élevées et la hausse du chômage prouvent combien peu on relève ce défi.

Monsieur l'Orateur, la pire accusation contre la politique économique du gouvernement est la pitoyable façon dont il essaie de convaincre les Canadiens que ce bill prendra aux riches pour donner aux pauvres. Nous avons souventes fois entendu le ministre des Finances et ses collègues avancer que cette mesure allégerait grandement le fardeau fiscal des Canadiens. Ils nous ont dit que si nous adoptions cette mesure à toute vitesse, quelque 750,000 Canadiens seraient radiés du rôle de l'impôt. Ils nous ont aussi dit que 1.4 million de Canadiens paieraient moins d'impôt et qu'à toutes fins pratiques, seuls les riches seraient touchés. Par le chantage, ils ont tenté de faire adopter le bill à toute vitesse, sous la menace de perdre autrement l'appui de millions de votants dont un gouvernement bienveillant se soucie. A d'autres!

Pourquoi les ministériels continuent-ils à insulter l'intelligence du votant? Croient-ils que ces citoyens pensent vraiment que la réforme fiscale, sous la forme d'exemptions accrues ou de crédits d'impôt, ne peut se produire que si ce bill est intégralement adopté? Ne se rendent-ils pas compte que les contribuables canadiens savent fort bien que le gouvernement, s'il était sincèrement préoccupé d'alléger leurs charges fiscales, disposerait d'autres moyens d'action immédiats pour radier des rôles d'imposition les personnes à faible revenu?

Le leader de l'opposition officielle (M. Stanfield) a demandé à plusieurs reprises au gouvernement de prendre des mesures propres à alléger immédiatement le fardeau des personnes à faible revenu et il a souligné que notre parti ne s'opposerait pas à une telle initiative. Nous admettons que les charges fiscales des personnes à faible revenu devraient être allégées, mais nous n'admettrons pas qu'il n'est possible d'atteindre cet objectif qu'au prix d'un système fiscal compliqué, voire démodé, qui ne peut qu'aboutir à la paralysie de toute notre économie. Si le gouvernement songe sincèrement à alléger le fardeau de ces gens, qu'il prenne les mesures qui sont déjà à sa disposition.

[M. Thomas (Moncton).]

• (3.40 p.m.)

Le ministre des Finances revient constamment sur les réductions d'impôt de sa mesure législative. Ces réductions sont-elles vraies ou simplement imaginaires? Lors de son exposé budgétaire, le ministre a prétendu que tous les gens mariés dont le revenu provient uniquement de gages ou de salaires paieront moins d'impôt en 1972 qu'actuellement. Ce n'est pas le cas. Encore une fois, le ministre passe sous silence les autres impositions du gouvernement qui demeurent des impôts, en dépit des efforts du gouvernement pour démontrer le contraire. Le ministre refuse d'admettre, et c'est bien de lui cela, que les paiements aux programmes de bien-être social, peu importe leur désignation, représentent un impôt sur le revenu. Mais la nouvelle mesure législative élargit la portée du revenu de façon à inclure, par exemple, les primes payées par l'employeur pour l'assurance frais médicaux.

Il suffit de songer à l'accroissement des impôts pour les primes d'assurance-chômage et au fait que la portée de la loi a été élargie de façon à inclure les gens qui n'en payaient pas les frais auparavant, pour se rendre compte que, dans la plupart des cas, les prétentions du ministre au sujet de la nouvelle mesure ne sont pas fondées. Ainsi, les nouveaux règlements de l'assurance-chômage vont englober un million de nouveaux cotisants. Ces gens ne tombaient pas sous le coup des anciens règlements et par conséquent ne payaient pas la prime d'assurance. Même si leurs paiements ne sont pas établis d'après le total de leur revenu mais d'après la première tranche de \$7,800, ils devront néanmoins verser environ \$62 par année pour avoir le privilège de participer à ce programme; on leur permet néanmoins de déduire ce montant de leur revenu imposable.

Ces primes ne sont pas vraiment un impôt, mais la chose revient à cela effectivement. C'est une contribution obligatoire à une caisse d'assurance dont le cotisant ne bénéficiera peut-être jamais et à laquelle il n'estimait pas nécessaire de contribuer. Si ce n'est pas la définition d'un impôt, c'en sera une jusqu'à ce qu'on en trouve une meilleure. De même, bien des gens paient une cotisation à un programme médical «de l'employeur et de l'employé» et ces cotisations sont restées jusqu'ici exemptes d'impôt. En vertu de la nouvelle conception du revenu, dans le bill à l'étude, la part de la prime de l'employeur devra figurer dans le revenu de l'employé. Il s'agira donc, paraît-il, de \$75 par année en moyenne, sur lesquels le particulier devra verser un impôt.

Le ministre des Finances a fait grand cas de ce que, grâce aux abattements accrus, le revenu de base du contribuable moyen sera moindre, mais il farde la vérité puisque, par suite de la nouvelle hausse des taux de base, une bonne partie des avantages fiscaux disparaissent. Il nous a dit que les hausses de taux ne sont pas assez considérables pour contre-balancer entièrement les épargnes que devrait entraîner la nouvelle baisse du revenu imposable. En théorie, c'est juste, mais il passe sous silence d'autres dispositions de la réforme fiscale qui ont modifié le concept du revenu global. Les exemples que j'ai fournis tout à l'heure des primes d'assurance frais médicaux et des primes d'assurance-chômage illustrent bien ce dont je parle.

Je sais que le gouvernement entretient l'étrange idée qu'il faut faire une distinction entre le contribuable fédéral et le contribuable provincial, et que les fonds versés par un particulier pour financer les nombreux régimes d'assistance sociale de l'État ne sont pas à proprement parler des impôts, mais je pense que le contribuable